



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du mardi 3 février 2026

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. Adoption du PV du CA du 27 novembre 2025**
- III. Activités éducatives et pédagogiques**
 - Actualisation de la charte des sorties et voyages scolaires
 - Actualisation du règlement intérieur
 - Préparation de la Rentrée 2026
 - Organisation des épreuves blanches de spécialité
- IV. Activités financières et de gestion**
 - Forfait Mobilités durables (AED)
 - DBM pour information
 - Contrats de maintenance
 - Convention d'adhésion au groupement de commande régional énergie 2027
 - Convention de mise à disposition de locaux
 - Convention d'Objectifs et de Moyens – Région-EPLE
- V. Questions diverses**

Président : Laurent MACREL, Proviseur

Secrétaire : Catherine CAPEL, Secrétaire

Total des membres du CA : 28

Quorum : 15

Présents : 20

Votants : 20

Invité : 0

I. Désignation d'un secrétaire de séance – Ordre du jour

Mme CAPEL est désignée secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal du 27 novembre 2025 (annexe 1)

M. MACREL, n'ayant reçu aucune demande de rectification du PV du dernier CA en date du 27/11/2025, en propose l'adoption.

Le PV du CA du 27/11/2025 est adopté à l'unanimité.

III. Activités éducatives et pédagogiques

1. Actualisation de la charte des sorties et voyages scolaires (annexe 2)

M. Macrel propose une actualisation de la charte des sorties et voyages scolaires en ajoutant le principe du tirage au sort lorsque le nombre d'élèves désireux de participer à un échange scolaire, Erasmus ou non, est supérieur aux conditions d'accueil des correspondants. Cet ajout serait présent à l'article 6 du chapitre « voyages et sorties facultatifs ».

Avenant adopté à la majorité.

2. Actualisation du règlement intérieur (annexe 3)

M. Macrel propose également l'actualisation du règlement intérieur en faisant apparaître les horaires de la plage méridienne, 12h03-12h28 et 12h28-13h23. Il explique que cela permettra aux élèves et personnels ayant cours sur ces plages horaires de connaître et d'appliquer exactement les horaires.

Il souhaite également ajouter

- un article 10 au chapitre 2 « règles de vie et d'organisation au lycée » précisant les conditions d'abandon des enseignements optionnels (section européenne anglais, ECLA Latin/Grec, Arts Plastiques ou LVC Norvégien),
- ainsi qu'une phrase au chapitre 1 « principes du règlement intérieur » stipulant l'égalité entre les filles et les garçons en toutes choses.

L'information sera donnée aux élèves en début d'année scolaire.

Un professeur soulève le problème des élèves qui pour être sûrs d'être inscrits à Chartier mettent Chartier-2deGT Euro et Chartier 2deGT comme choix. Avec ce nouveau système, ils peuvent donc, une fois inscrits, dire qu'ils vont arrêter la section euro dès la rentrée, en ayant ainsi pris la place d'élèves plus motivés.

M. Macrel, arrivant dans l'établissement, indique que s'il voit que ce phénomène est avéré, nous pourrions revenir sur cette décision.

Un membre du CA constate que le message envoyé (dès la rentrée) aux élèves de ces options n'est pas très bon car les élèves ne feront pas forcément d'efforts pour y rester.

Les modifications au règlement intérieur adoptées à l'unanimité.

3. Préparation de la rentrée 2026

Les prévisions d'effectifs pour 2026/27 sont de 208 élèves en 2deGT (6 classes de 34/35 élèves), 182 en 1^{ère} générale (6 classes de 30/31 élèves) et 183 en Terminale générale (6 classes de 30/31 élèves), soit 573 élèves.

Les effectifs et la structure pédagogique sont donc stables par rapport à 2025-26, 210 élèves en 2deGT, 185 en 1^{ère} générale et 177 en Terminale générale, soit 572 élèves.

Les grands changements entre les deux rentrées 2025 et 2026 concernent :

- L'arrêt de la LVB Chinois en 2deGT faute d'élèves inscrits en LVB chinois au collège Letot.
- La suppression de l'accompagnement personnalisé en 2deGT en mathématiques et en français.
- La réorganisation des heures hebdomadaires dédiées à l'accompagnement à l'orientation confiées aux professeurs principaux. L'heure de vie de classe sera annualisée afin d'en permettre un usage plus souple, en particulier en 1^{ère} et en Terminale, et des moyens supplémentaires accordés aux PP de 2deGT au vu de la charge de travail.
- Le maintien du dispositif ECLA permettant aux élèves de concilier les LCA Latin et Grec ancien. A la rentrée prochaine, le lycée ne dispose cependant d'aucune ressource humaine pour enseigner les langues anciennes, sauf à espérer un TZR (titulaire sur zone de remplacement) ou un professeur stagiaire diplômé(e) en Lettres Classiques sur le poste de Lettres Classiques non pourvu, la professeure titulaire exerçant les fonctions de personnel de direction. L'option Grec ne sera instaurée en 1^{ère} et en Terminale que si la DHG le permet.
- La création de 6 groupes de LV supplémentaires pour diminuer les effectifs par groupe.

2deGT : la moyenne d'élèves par groupe, toutes LV confondues, passe ainsi de 25,9 à 26,1 ; en 1^{ère} de 28 à 23,9 et en Terminale de 26,6 à 21,2.

- La création de 5 groupes d'Enseignements De Spécialité (EDS) supplémentaires pour diminuer les effectifs par groupe.

Arrivée d'un 21^{ème} membre.

M. Macrel précise que les orientations de préparation de la prochaine rentrée ont été présentées au CVL du 30 janvier 2026 et validées lors d'un conseil pédagogique le 29 janvier 2026.

Le vote sur la répartition de la DHG 2026/27 aura lieu lors du CA de juin, une fois connus précisément les effectifs dans les groupes de spécialité entre autres.

M. Macrel conclut en spécifiant qu'aucun poste n'est supprimé ni créé à la rentrée prochaine entre les rentrées 2025 et 2026. Cependant, il signale que 3 postes enseignants, Lettres classiques, SES et Physique-chimie, sont gelés, cad sans enseignant affecté sur chacun de ces postes, depuis au moins un an en attendant une hypothétique remontée des effectifs, ce qui est impossible vu les baisses d'effectifs constatés dans les collèges du Bessin. Il propose donc la suppression définitive de ces 3 supports.

Un poste en mathématiques (18h) est mis au mouvement suite à un départ à la retraite.

Un professeur demande le sentiment des professeurs de français et de mathématiques quant à la suppression de l'AP en seconde dans leur matière. Un 1^{er} professeur (français) et un second (maths) formulent leur opinion ainsi : « Nous regrettons qu'elle disparaisse. C'est plus une renonciation qu'une acceptation. »

Un professeur précise que si les effectifs en seconde sont raisonnables et si l'accompagnement à l'orientation a bien lieu, cela pourra fonctionner. Il faudra cependant être attentif au résultat de cette suppression.

M. Macrel précise que les élèves de seconde ont de bons scores aux tests de positionnement de début d'année et que l'accompagnement personnalisé restera possible par le biais de Pacte ou d'HSE.

Suite à cette discussion, M. Macrel explique qu'il est prêt à entendre les demandes de chacun mais qu'il va falloir obligatoirement faire des choix. Des solutions sont possibles : fermer un EDS (enseignement de spécialité), imposer des 'menus' pour les EDS comme dans beaucoup d'autres établissements, car garder la tripléte au choix de l'élève a un réel coût.

Un parent d'élève précise que le lycée Chartier n'est pas un lycée de centre-ville caennais où on peut changer de lycée pour faire l'EDS que l'on souhaite. Il est donc très important que nous gardions toutes nos spés.

La Rectrice devrait entendre qu'effectivement, nous ne sommes pas un lycée caennais et qu'il est important que notre lycée offre de la variété et qu'elle nous donne plus de moyens.

M. Macrel répond que ce n'est pas possible car il y a trop d'autres établissements dans cette situation que le Rectorat devrait aider dans ce cas.

Un professeur souligne la belle intention de la réforme mais qu'il n'y a pas, hélas, assez de moyens pour l'appliquer.

Plusieurs enseignants prennent ensuite la parole pour demander des précisions sur les postes gelés car si, effectivement, il n'y a plus de collègues affectés sur ce type de poste au lycée, les heures sont tout de même effectuées devant les élèves. C'est donc qu'il y a un besoin.

Un professeur précise: le poste de Physique-Chimie de Mme XX, partie à la retraite, est occupé par un stagiaire. Le deuxième poste de SES est occupé par un TZR (20h cette année mais probablement que 14h l'an prochain). En Lettres Classiques, c'est une collègue TZR qui occupe le poste cette année. Elle va passer la certification en Lettres Anciennes cette année, espérant pouvoir rester au lycée l'an prochain.

M. Macrel répond que les besoins ne sont pas assez importants pour affecter un collègue sur le poste et donc qu'il est nécessaire de rendre les postes. Cela ne changera rien au fonctionnement du lycée et si les besoins augmentent de façon pérenne, il pourra toujours redemander une ouverture de poste. Il précise que comme les deux collèges voisins (Chartier et Letot) perdent chacun deux classes, les enseignants de ces établissements vont pouvoir venir faire des heures au lycée Chartier. Ultime précision, il demande au CA de se prononcer sur les fermetures de ces 3 postes gelés mais in fine c'est le Rectorat qui décide.

La situation en SES peut être variable. Il va falloir être vigilant.

19h05 : le collège des personnels enseignants et d'éducation demande une suspension de séance.

Le CA reprend à 19h15.

Le collège des personnels enseignants et d'éducation déposent une motion (cf PJ) soutenue également par les élèves et les parents.

Départ de 2 membres du CA.

M. Macrel met au vote les mesures sur les postes, mesures décrites ci-dessus, en précisant qu'il s'agit d'un vote consultatif. La décision finale revenant aux services du rectorat.

Les 3 suppressions de poste sont refusées.

4. 4) organisation des épreuves blanches de spécialité

Les épreuves blanches de spécialité, niveau Terminal, auront lieu les mardi 17 mars matin, mercredi 18 et jeudi 19 mars matin. Il propose que les cours soient suspendus pour les élèves de Terminale le mardi 17/03 ap-m (cela concerne une quinzaine d'heures de cours au total) et que les élèves reprennent les cours le jeudi 18/03 à 8h00 sauf les 61 élèves composant pour les SVT et HLP qui eux reprendront les cours à 13h30.

Organisation adoptée à l'unanimité.

IV. Activités financières et de gestion

1. Forfait Mobilités Durables (AED)

M. Macrel explique que chaque EPLE doit, depuis 2020, demander un vote au CA afin que les AED ou assistants d'Education, qui en font la demande, puissent bénéficier du forfait mobilités durables.

Il demande donc au CA de se prononcer sur les forfaits mobilités durables destinés aux AED : adoption à l'unanimité

2. Décision budgétaire modificative pour information (annexe 4)

Mme Vial détaille la DBM pour information N°3 aux membres du CA.

3. Contrats de maintenance (annexe 5)

Mme Vial présente maintenant 4 contrats de maintenance et demande l'accord du CA pour que M. Macrel puisse les signer.

M. Macrel est autorisé à signer les 4 contrats présentés à l'unanimité.

4. Convention d'adhésion au groupement de commande régional énergie 2027 (annexes 6)

Mme Vial explique l'intérêt pour l'établissement d'adhérer au groupement régional d'énergies électriques et gaz pour deux ans, 2027 et 2028. Accord du CA à l'unanimité.

5. Conventions de mise à disposition de locaux (annexes 6)

Mme Vial présente plusieurs conventions de prêt de la salle polyvalente (l'une avec le collège Letot et la seconde avec la DSDEN du Calvados pour des écoles primaires de Bayeux) et sollicite l'accord du CA pour que le M. le Proviseur puisse les signer. Autorisation donnée à l'unanimité de signer les conventions présentées.

6. Convention d'objectifs et de Moyens (COM) (annexe 7)

M. Macrel et Mme Vial expliquent que le conseil régional de Normandie a adopté le 1^{er} décembre 2025 les termes de la convention d'objectifs et de moyens ou COM applicable au 01/01/2026.

Cette COM fixe les modalités de fonctionnement entre la Région et les EPLE normands (lycées publics, EREA, lycées agricoles publics) dont elle a la responsabilité. La COM fixe donc les objectifs éducatifs à poursuivre, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés par la Région pour les atteindre dans les domaines de compétences qui sont les siens :

- Accueil, restauration et hébergement,
- Entretien général et technique du patrimoine régional,
- Equipements,
- Numérique éducatif,
- Actions éducatives et sociales,
- Personnels de la collectivité,
- Transports scolaires,
- Ouverture des locaux à des tiers utilisateurs,
- Dialogue de gestion entre la Région et l'EPLE.

M. Toutain- parent d'élève- fait une remarque au sujet de la part de bio obligatoire dans la nourriture des élèves. Après des recherches, il a noté des variations sur plusieurs années (le dernier pourcentage disponible est celui de l'année 2024) et que le dernier chiffre est en baisse. Il demande pourquoi et accuse Mme Vial de se soustraire à l'obligation légale de 20% de bio obligatoire.

Il y a désaccord sur les chiffres. Mme Vial précise qu'il y a effectivement une baisse du bio mais que les produits EGalim (style AOP...) eux, sont en hausse. Elle explique que les prix du bio sont en hausse et qu'il faut veiller à respecter le budget dédié à la restauration. Elle devra très certainement demander à faire un prélèvement sur le fonds de roulement pour combler un déficit à venir.

Mme Vial va essayer d'apporter des chiffres plus récents au prochain CA.

M. Macrel met au vote la COM conclue pour une durée de 3 ans, cad jusqu'au 31/12/2028 : adoption à l'unanimité.

V. Questions diverses

Monsieur Macrel stipule que, suite à une demande formulée par un enseignant lors du CA du 27 novembre, il n'a pas pu faire de comparaison entre les résultats de l'enquête PHARe de novembre 2025 et celle de novembre 2023 faute d'avoir retrouvé les résultats de 2023. Pour mémoire, il n'y avait pas eu d'enquête de climat scolaire réalisée en 2024.

Toujours par rapport au CA du 27 novembre, un parent avait demandé si des personnels du lycée étaient formés à la santé mentale. La réponse avait été négative, le 1^{er} cycle de formations sur le sujet en 2025 ayant concerné les personnels des collèges. Mais un 2^d cycle de formations vient de s'ouvrir à destination des personnels des lycées et Mme Guibout CPE et un enseignant vont être formés en fin d'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45.